

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurianne Durocher

<https://www.cadre21.org/membres/dbd228f7aed2d2d9423c6893>

Date d'obtention : 2023-11-28 16:46:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'intervenant ne doit en AUCUN cas demander une preuve de photo dans le téléphone des jeunes impliqués.

Comme c'est un acte en vertu du code criminel, les policiers doivent être appelé afin d'entamer des procédures.

Les intervenants de l'école ne doivent plus intervenir au dossier à partir du moment où la police s'est présenté sur place pour prendre la situation en main.

La situation doit être en lien avec un jeune de l'école. Si les informations proviennent d'un parent ou de quelconque personne de l'extérieur, ce n'est pas à l'intervenant scolaire d'intervenir au dossier.

Le téléphone cellulaire DOIT être confisqué si nous avons des doutes raisonnables de croire qu'il contient des éléments de preuves en lien avec SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation m'a davantage sensibilisée sur le cadre légal des actions à faire. À l'avenir, je vais m'assurer de ne pas trop poser de question au jeune pour m'assurer que la preuve reste admissible.

Cette formation m'a aussi sensibilisée sur l'importance de l'ordre des étapes à suivre. Nous voulons parfois aller vite dans nos interventions et nous sautons des étapes. Dans des protocoles comme celui de SEXTO, il est important de tout faire dans l'ordre sans rien oublier, sans quoi la preuve n'est plus admissible.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

1. Ne pas poser trop de questions
2. Saisir le téléphone sans regarder le contenu/demander de preuves
3. Laisser les policiers gérer la suite des interventions
4. Suivre les étapes dans l'ordre
5. M'assurer que je sois la seule personne à toucher le téléphone si celui-ci est saisi pour que la preuve soit admissible



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

